

Domaine Santé

Filière soins infirmiers

Parcours de santé 1.2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.1004.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique :

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module à option obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

- **Renforcer sa capacité d'analyse** en mobilisant la démarche clinique et l'évaluation clinique infirmière, tout en intégrant des connaissances actualisées sur les pathologies cardiaques comme l'infarctus, afin de garantir des soins sécuritaires et adaptés à l'état de santé du patient.
- **Approfondir une approche holistique des soins** en considérant l'interdépendance entre les dimensions biologiques, psychologiques, sociales et environnementales du patient, afin de contribuer à l'amélioration durable de sa qualité de vie dans une perspective de soins personnalisés.
- **Développer la communication professionnelle** en adaptant le langage oral et écrit aux besoins du patient, en s'appuyant sur une posture professionnelle afin de favoriser le partenariat de soins et l'interprofessionnalité.
- **Identifier des interventions de prévention** en tenant compte des facteurs de risque, en participant à des interventions à visée éducatives du patient sur son traitement et son hygiène de vie, et en soutenant l'observance du suivi médicamenteux, dans une visée de maintien et de renforcement de son état de santé.

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle d'expert-e

- **A1** : Elles assument la responsabilité des prestations de soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation, palliatifs, en phase terminale et en promotion de la santé durant toutes les étapes de la démarche de soins. Elles interviennent à toutes les périodes de la vie et à tous les âges et assurent, à chaque instant, la sécurité des patients/clients et la dignité de la personne.
- **A2** : Elles assurent la continuité et la qualité des soins des patients/clients dans des équipes intra et interprofessionnelles.
- **A3** : Elles soutiennent l'autogestion des patients/clients en fonction de leurs besoins respectifs. Elles les conseillent et les accompagnent dans la promotion de la santé et la prévention ainsi que dans l'autogestion de leur maladie et de ses traitements, en se basant sur les connaissances scientifiques actuelles et en respectant les principes éthiques de la profession.
- **A4** : Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.
- **A6** : Elles créent une relation de confiance avec les patients/clients et adoptent avec discernement, durant toutes les étapes de la démarche de soins, une attitude empathique, bienveillante, non jugeante et adaptée à leurs besoins.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** : Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/ clients.
- **B2** : Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- **B3** : Elles garantissent une documentation complète et systématique de la démarche de soins en assurant la sécurité des patients/clients et la continuité des soins, tout en respectant les dispositions légales sur la transmission des informations écrites
- **B4** : Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

Rôle de collaborateur-trice :

- **C2** : Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- **C4** : Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** : Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.
- **E2** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- **E4** : Elles contribuent au développement et à l'amélioration de mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Elles initient des actions de promotion de la santé et de prévention, tout en étant conscientes de l'importance de ces dernières dans le cadre de leur activité.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- La douleur aiguë : physiologie, pharmacologie et soins infirmiers
- Pathologies prévalentes en cardiologie et pharmacologie
- Parcours de santé et pathologies cardiaques
- Prévention des maladies cardiovasculaires
- Plaies et cicatrisation
- Basic Life Support (BLS)
- Physiologie du vieillissement
- Posture professionnelle d'infirmière bachelor : réflexivité, collaboration professionnelle, communication structurée, responsabilité et autonomie professionnelle, etc.
- Le plan de crise conjoint

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module s'organise autour de l'étude d'une situation clinique de référence. Le module s'inscrit dans une approche par projet dont la finalité est de proposer une offre en soins complète et adaptée à la situation clinique de référence.

Les contenus théoriques sont amenés au travers des cours magistraux, cours e-learning, séminaires, classes inversées, ou encore par des lectures préparatoires (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.).

Les contenus pratiques sont amenés en laboratoires, e-learning, séminaires, classes inversées, par des lectures (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.). Une simulation haute-fidélité permet une immersion réaliste dans une situation complexe, tout en garantissant un environnement sécurisé pour apprendre.

Le module repose sur une pédagogie active qui implique les étudiants à chaque étape : préparation en amont, participation dynamique en classe, et approfondissement de leur analyse réflexive et de leurs connaissances sur les TPI.

Les étudiants peuvent auto-évaluer leurs apprentissages tout au long du semestre grâce à des feed-back en séminaires, laboratoires, classes inversées, quizz en ligne, quizz en cours.

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

**En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

***En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continue

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation du module repose sur l'ensemble des contenus du module :

- Examen écrit individuel (sur table) pour 80% de la note
- Evaluation continue individuelle pour 20% de la note

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

Période : Semaine 50-51

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : examen écrit individuel
- Période : semaines 22-23

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant·e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant·e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Cohen, A., & Mercadier, J.-J. (2021). *Les fondamentaux de la pathologie cardiovasculaire : Enseignement intégré, système cardiovasculaire* (2e éd). Elsevier Masson.
- Doyon, O., & Longpré, S. (2022). *Évaluation clinique d'une personne symptomatique* (2e édition). Pearson ERPI.
- Dubin, D., & Pradel, J.-L. (2007). *Lecture accélérée de l'ECG : Pour un enseignement interactif*. Maloine.
- Herdman, T. H., Kamitsuru, S., Lopes, C. T., & Celis-Geradin, M.-T. (2021). *Diagnostics infirmiers : Définitions et classification 2021-2023* (12e éd). Elsevier.
- Hurault de Ligny, B., & Peraldi, M.-N. (2019). *Les troubles hydro-électrolytiques faciles*. Elsevier Masson.
- Marieb, E. N., Hoehn, K., & Dubé, S. (2019). *Anatomie et physiologie humaines* (11e éd). Pearson.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Arianne Martinez et Sabrina Patthey

Equipe pédagogique :

Descriptif validé le 08 septembre 2025, par

Walter Zecca
Responsable de filière